

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, REVERDY, Mme BREGOIN, Mrs BESSON, BOSSIS, Mme CANTON, Mr CHOLLET, Mme ANCELIN, Mrs DAUGER, PAINAULT, JAVELLE, Mmes AUBOYER, RIGOLET, PETONNET.

Absents excusés : Mr Jean-Marie COURTOIS

Procuration : /

Secrétaire de séance : Magali BREGOIN

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance par une présentation synthétique du fonctionnement du budget communal, à destination des conseillers nouvellement élus.

Il en rappelle les grands principes, (l'équilibre, l'annualité, l'unité, l'universalité et la spécialité).

Précise que les opérations inscrites en fonctionnement, dépenses ou recettes, concernent uniquement les charges courantes, les travaux et dépenses d'équipement sont inscrits en section d'investissement.

Un exemple de tableau schématisant les équilibres entre section est également présenté.

Il ne s'agit là que d'une présentation simplifiée des règles comptables et des principes budgétaires. Avant tout, il est essentiel de réaliser un travail d'anticipation qui consiste à recueillir les devis et études, de consulter les professionnels ou acteurs économiques et de décider des orientations budgétaires de l'année ou sur des programmes pluriannuels.

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Nouvelle Aquitaine lors de sa séance plénière du 16 décembre 2019 a adopté de nouvelles dispositions dans le règlement des transports scolaires, suite au retour d'expérience de la rentrée 2019/2020.

1^{ère} mesure :

Une nouvelle grille des participations familiales entrera en vigueur pour la rentrée 2020/2021

- barème région de la tranche QF n° 2 passe de 50 à 51 €
- barème région de la tranche QF n° 3 passe de 80 à 81 €
- barème région de la tranche QF n° 4 passe de 115 à 114 €

2^{ème} mesure :

Pour prendre en compte le coût des fratries nombreuses, 3 enfants et plus, une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- une réduction de 30% pour le 3^{ème} enfant par ordre d'âge
- une réduction de 50% pour le 4^{ème} enfant par ordre d'âge

Cette mesure s'applique dès janvier 2020, au prorata temporis de 6 mois sur les 10 de l'année scolaire 2019/2020.

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, la mesure s'applique dès l'inscription.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur les nouvelles propositions figurant dans l'avenant n°1 à la convention de délégation des transports scolaires.

Après discussion, l'assemblée adopte les nouvelles dispositions de l'avenant n°1 à la convention de délégation des transports scolaires de la Région Nouvelle Aquitaine.

D'autre part, en raison de la suspension du service transport de mars à juin, liée à la situation sanitaires dans notre pays, il propose de minorer les coûts forfaitaires annuels des familles de 4/10^{ème} pour l'année scolaire 2019/2020.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents coûts appliqués aux familles en fonction des modulations liées aux fratries de la Région Nouvelle Aquitaine au 1^{er} janvier 2020 et de la minoration COVID19 appliquée par la commune de mars à juin 2020, pour les transports villages Vernon et pour les navettes RPI Gizay/Vernon.

COUT DU TRANSPORT VILLAGES

Modulation fratrie 01/01/2020		QF 1ère TR	Modul. RNA janv 20	COVID CNE 6/10è	QF 2è TR	Modul. RNA janv 20	COVID CNE 6/10è	QF 3è TR	Modul. RNA janv 20	COVID CNE 6/10è	QF 4è TR	Modul. RNA janv 20	COVID CNE 6/10è	QF 5è TR	Modul. RNA janv 20	COVID CNE 6/10è
		30,00			50,00			80,00			115,00			150,00		
	normale	30,00	30,00	18,00	50,00	50,00	30,00	80,00	80,00	48,00	115,00	115,00	69,00	150	150,00	90,00
3è enfant	30%	21,00	24,60	14,76	35,00	41,00	24,60	56,00	65,60	39,36	80,50	94,30	56,58	105	123,00	73,80
4è enfant	50%	15,00	21,00	12,60	25,00	35,00	21,00	40,00	56,00	33,60	57,50	80,50	48,30	75	105,00	63,00

NAVETTES GIZAY/VERNON – FORFAIT 30 €

		part commune	part familles	Modulation familles RNA JANVIER 2020	MODULATION COVID - CNE
3è enfant					6/10ème
	normale	20,00	10,00	10,00	6
	base 30 %	14,00	7,00	8,20	4,92
4è enfant	base 50 %	10,00	5,00	7,00	4,2

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas facturer aux familles le service non fait en raison de la situation sanitaire liée au COVID19 et accepte de minorer de 4/10^{ème} le coût de transport village et la navette RPI entre Gizay et Vernon.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Conformément au 1^{er} de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, à soumettre au directeur général des finances publiques.

Liste des contribuables proposés par le conseil municipal :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Philippe REVERDY	Jean-Marie COURTOIS
Stéphane PAINAULT	Ingrid CANTON
Harold JAVELLE	Carole AUBOYER
Magali BREGOIN	Emilie ANCELIN
Anne-Marie PETONNET	Julien BESSON
François DAUGER	Nadège RIGOLET
David CHOLLET	François BOSSIS
Jean-Paul GATINEAU	Monique CHARRETIER
Vincent BOSSIS	Marie-Fabienne CHARLES
Guy POUZET	Pascal AUBINEAU
Francis PERAULT	Jean-Pierre NYLIN
Jean-Fabrice MARTIN	KRZYCH Stéphanie

PROBLEME DE CHIENS ERRANTS SUR LA COMMUNE

Comme évoqué en commission communale générale du 10 juin, de nouveaux événements sont intervenus chez des éleveurs de notre commune, notamment aux lieux-dits « La Cope » et « Pied Buzin ».

Ils font suites à des faits similaires qui se sont déroulés au cours de l'année 2019 sur le territoire, essentiellement des attaques sur des brebis, faisant de nombreuses pertes pour les éleveurs.

L'identification des chiens a permis d'informer le propriétaire de façon formelle, ce qui jusqu'à présent n'avait pas été possible.

Monsieur HERAULT précise qu'un courrier lui a été transmis, demandant de mettre un terme à la divagation de ses chiens par tous les moyens qu'il jugera nécessaire.

Devant l'incapacité du propriétaire à résoudre ce problème et devant le danger qu'ils représentent pour les personnes et les animaux, un arrêté de

réquisition a été rédigé et les chiens déposés chez un vétérinaire pour être euthanasiés.

François BOSSIS souligne, que le Maire, par son pouvoir de police, a mis un terme à la divagation des chiens pour que cesse les attaques d'animaux chez nos éleveurs et apaiser les tensions.

Devant la recrudescence d'évènements similaires, Magali BREGOIN souhaite, que la commune formalise systématiquement auprès des propriétaires de chiens, les problèmes signalés à la Mairie ou auprès de la gendarmerie. Il serait souhaitable d'adopter une procédure pour traiter ce type d'évènements à l'avenir.

PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES PENDANT L'ETAT D'URGENCE

Un décret relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du COVID-19 a été publiée le 14 mai 2020.

L'assemblée prend acte de cette disposition et souhaite que les heures effectuées par les agents pour assurer la continuité du service, en dehors de leur temps réglementaire, soient rémunérées.

Questions diverses :

- Travaux de rénovation de la salle de Chiré-les-Bois ; les rendez-vous de chantier reprennent tous les mercredis avec le maître d'œuvre, Mr AUZILLEAU de la société ECOBAT ;

- Recensement de la population en 2021, Marie-Laure GARREAU Mélanie BEILLEREAU sont désignées pour assurer respectivement les fonctions de coordonnateur communal et d'agent recenseur ;

- SOREGIES – deux boîtiers supplémentaires, permettant de raccorder des motifs de Noël, vont être installés rue du champ du four comme prévu lors de l'étude de l'extension de réseau sur ce secteur. Le coût de revient de cet équipement est de 412.70 € TTC.

- Le terrain de pétanque de la cité Bel-Air, mériterait d'être restauré ainsi que le chemin de l'aire de jeu. Un prolongement de celui-ci peut-il être envisagé ? la commission voirie se charge d'étudier la question.

- Festivités du 14 juillet, en raison des conditions sanitaires actuelles, le feu d'artifice est suspendu.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,